



International Labour Network of Solidarity and Struggles  
Red Internacional de Solidaridad y de Luchas  
Réseau Syndical International de Solidarité et de Luites  
Rede Internacional Sindical de Solidariedade e Lutas

## 8 mars : Journée internationale des droits des femmes

# La situation des femmes en Iran

À l'occasion de cette journée internationale, nous devons porter la voix de celles qui se battent, au péril de leur vie.

Deux journées de la femme sont célébrées en Iran : le 16 décembre, jour de la naissance de Fatemeh, la fille du prophète, organisée par le gouvernement, tandis que les militantes des droits des femmes célèbrent la journée internationale des droits de la femme le 8 mars.

Le 8 mars 1979, des dizaines de milliers de femmes sont descendues dans la rue pour revendiquer leurs droits et libertés. Après avoir massivement participé au soulèvement, elles exprimaient ainsi leur refus d'être parmi les premières cibles de la contre-révolution organisée sous la houlette de l'ayatollah Khomeiny.

Les discriminations contre les femmes sont contraires aux conventions des Nations Unies relatives aux droits humains.

Le Conseil des Gardiens de la révolution a rejeté en 2003 deux projets de loi prévoyant l'adhésion à la Convention sur l'élimination des discriminations contre les femmes et la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels.

La pression sur le gouvernement, faite par la société iranienne, a fait progresser le projet de loi adopté le 3 janvier 2021 intitulé « *Protection, dignité et sécurité des femmes contre la violence* ». Ce projet de loi n'est pas conforme aux normes internationales, ne traitant pas tous les aspects des violences auxquelles les femmes sont confrontées, entre autres le mariage des enfants et le viol conjugal.

Néanmoins, il marquerait une avancée et pourrait servir de point de départ vers une pénalisation des violences faites aux femmes, reste à le faire adopter par le parlement conservateur.

Le Code pénal de la République islamique d'Iran structure la condition des femmes. Comprenant des châtiments corporels extrêmement violents, il permet au pouvoir politique d'encourager la violence contre les femmes quand il ne leur ôte pas la vie. Les normes étatiques patriarcales, exercent un contrôle sur le corps des femmes, les rendant suspectes par nature, coupables de leur féminité.

Le combat des femmes citées ci-après, relatent la violence de ce régime phallocrate.

**Yasaman Aryani**, condamnée à plusieurs reprises pour avoir défendu ses droits.

En août 2018 elle est arrêtée lors d'une manifestation à Téhéran avec d'autres militant.es, puis

plus récemment, le 8 mars 2019, alors qu'elle et sa mère, à bord du métro de Téhéran, à visages découverts, ont distribué des fleurs, pour militer contre l'obligation de porter le voile en prononçant le slogan « *moi sans le hijab, et toi avec le hijab* ».

Elles ont chacune été condamnées à 16 ans de prison. Leurs peines ont été réduites à 9 ans suite à de nombreuses mobilisations internationales, ainsi qu'à la virulence de la vidéo diffusée largement sur les réseaux sociaux.

Selon l'organisation Nobel Women's Initiative, Yasaman a été confrontée à des « conditions cauchemardesques en prison... elle a été gardée à l'isolement, on lui a refusé les appels de sa famille, et on l'a menacée d'arrêter d'autres membres de sa famille si elle ne se rétractait pas devant la caméra et exprimait ses regrets ».

**Golrokh Ebrahimi Iraee**, écrivaine et défenseuse des droits, militante contre la pratique de la lapidation en Iran.

En octobre 2016, Golrokh débute une peine de 6 ans de prison, suite à la découverte lors de la perquisition de son domicile, d'une publication critiquant la lapidation.

Elle est en prison depuis janvier 2017, dans des conditions insoutenables. Durant les interrogatoires, ses yeux sont bandés et elle reçoit des menaces de mort. Iraee est également contrainte d'entendre les gardes donner des coups de pieds et étrangler son mari dans la cellule voisine.

**Reyhaneh Jabbari**, une jeune décoratrice de 20 ans arrêtée pour le meurtre d'un ancien agent de renseignement qui l'a agressée sexuellement.

Reconnue coupable de l'avoir poignardé à mort, elle est exécutée par pendaison le 25 octobre 2014. De nombreuses correspondances écrites depuis sa cellule, relatent ses conditions carcérales et son engagement. Concernant son procès, elle expliquera : « *Je n'ai pas versé une larme. Je n'ai pas supplié. Je n'ai pas pleuré toutes les larmes de mon corps, car je faisais confiance à la loi. Mais j'ai été accusée d'être indifférente au crime.* »

**Zahra Ismaili** subissait des violences domestiques. Elle a assassiné son mari en état de légitime défense.

Son mari, un haut fonctionnaire du renseignement, la battait fréquemment.

Elle a été condamnée à mort. Le 17 février 2021, en assistant à la pendaison de 16 hommes avant elle, cette dernière a succombé à une attaque cérébrale. Elle était déjà morte quand ils l'ont emmenée à la potence.

**Il n'y a pas d'avenir pour la démocratie en Iran sans une véritable et complète émancipation des femmes.**

**Sororité avec les femmes iraniennes !**